

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUÈNE**

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 23
- En exercice : 23
- Qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE	M. Henri ANDRIEUX LOUER	Mme Alexandrine MEYNAUD
Mme Noëlla ROMMEL	Mme Rosine CARILLO	M. Jean-Pierre PASCAUD
M. Christian MANCIP	TRAMIER	Mme Sandrine SAEZ
Mme Chantal MOCZADLO	M. Pierre GAC	Mme Geneviève SIAUD
M. Alain MARCELIN	M. Jérémie JEAN	M. Franck VALLON
Mme Magali LORA	Mme Carole LAURENT	
Mme Christelle ABATE	Mme Martine MARCHAND	

Ont donné pouvoir :

- Mme Petya MARINOVA à M. le Maire
- M. Gilles MANCEL à Mme Sandrine SAEZ
- M. Edouard SCHMID à M. Franck VALLON

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 21 novembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Chantal MOCZADLO

2023 AF 200

CIMETIERE – TARIFS AU 01 JANVIER 2024

Rapporteur : M. Alain MARCELIN

Conformément à l'article L 2236-15 du CGCT, les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal.

L'assemblée est informée que la dernière révision des tarifs du cimetière date du 1^{er} janvier 2015, il est donc proposé de réviser les tarifs à compter du 1er janvier 2024 ainsi :

Type de concession	2015	2024
Concessions trentenaire renouvelable - le m2	70,00 €	80.00 €
Concessions 10 ans renouvelable - le m2	40,00 €	50.00 €
Dépositoire - 3 premiers jours	Gratuit	Gratuit
Dépositoire - les 30 jours suivants	0,60 €	0.70 €
Dépositoire - du 31 ^{ème} jour à un an	0,90 €	1.00 €
Dépositoire - au-delà d'un an	1,50 €	1.80 €
Case columbarium (10 ans)	350,00 €	400.00 €
Case columbarium (30 ans)	450,00 €	500.00 €

Cavurne (10 ans) – le m2	30.00 €	40.00 €
Cavurne (30 ans) – le m2	50.00 €	60.00 €
Vacations	20,00 €	25.00 €
Droit de dispersion dans le jardin du souvenir	40,00 €	50.00 €

Avec l'avis favorable de la commission cadre de vie réunie le 14 novembre 2023, le conseil municipal est appelé à valider les tarifs ci-dessus proposés.

Le Conseil Municipal
Le rapporteur entendu,
Délibère et décide

- **De valider les tarifs des concessions cimetière à compter du 01 janvier 2024 comme indiqué ci-dessus**

Monsieur le Maire



Publiée le 22 janvier 2024

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les modalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Vu la secrétaire de séance :
Mme C. MOCZADLO

Pour	22
Abstention	0
Contre	0